

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-8-9

Séance du vendredi 15 mars 2024

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉCIDER ENSEMBLE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 3211-1 et L 3431-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-8 du 15 février 2021 relative à la création du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-1-1 du 27 septembre 2021 relative à la constitution du Conseil de développement d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-2 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 : politique de l'administration générale,
- VU les statuts de l'association Décider ensemble du 23 septembre 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association *Décider ensemble* ;
- Approuve les statuts de l'association *Décider ensemble* joints en annexe à la présente délibération ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention d'adhésion à conclure avec l'association *Décider ensemble*, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association *Décider ensemble* ;

- Désigne Madame Lara MILLION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace et déléguée au Conseil citoyen d'Alsace et à la démocratie locale, en qualité de représentante de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association Décider ensemble ;
- Prend acte de la cotisation annuelle de 5 000 euros pour l'année 2024 et autorise son versement.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P247</i>	<i>O001</i>	<i>P247E03</i>	<i>T01</i>	<i>2105-011-6281-020</i>	<i>5 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. KOBRYN Florian, M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote